



### **AB SCIENCE REÇOIT UN AVIS D'ACCEPTATION POUR LE BREVET EUROPÉEN COUVRANT LE MASITINIB JUSQU'EN 2036 DANS LE TRAITEMENT DE LA MASTOCYTOSE**

#### **CETTE DÉCISION RENFORCE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU MASITINIB BASÉE SUR DES BREVETS D'UTILISATION MÉDICALE**

*Paris, 15 janvier 2024, 18h*

**AB Science SA** (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui que l'Office européen des brevets a délivré un avis d'acceptation pour un brevet portant sur des méthodes (c'est-à-dire un brevet d'utilisation médicale) de traitement de la mastocytose systémique sévère avec sa principale molécule, le masitinib, sur la base des résultats de l'étude AB06006 [1]. Ce nouveau brevet européen protège la propriété intellectuelle du masitinib dans cette indication jusqu'en octobre 2036.

La même stratégie de brevet d'utilisation médicale a été appliquée avec succès dans la sclérose latérale amyotrophique, avec un brevet accordé dans le monde entier jusqu'en 2037, et est appliquée dans d'autres indications telles que la sclérose en plaques, la maladie d'Alzheimer pour une protection jusqu'en 2041, et dans le cancer de la prostate pour une protection jusqu'en 2042.

#### ▪ **Mastocytose**

Le masitinib est destiné au traitement des patients atteints de mastocytose systémique sévèrement symptomatique, y compris les sous-variantes de la mastocytose systémique indolente et *smouldering*, qui ne répondent pas à un traitement symptomatique optimal.

L'avis d'acceptation (NOA) signifie que l'Office européen des brevets a l'intention de délivrer la demande de brevet, EP3359195A1, après l'achèvement de certaines étapes de la procédure formelle. Une fois délivré, le brevet peut être maintenu en vigueur jusqu'en octobre 2036. Un avis de conformité européen est délivré après qu'un examinateur a déterminé qu'une demande de brevet satisfait à toutes les conditions de brevetabilité prévues par la Convention sur le brevet européen.

Plus précisément, ce brevet protège le masitinib et les composés apparentés pour le traitement de la mastocytose systémique dans une population de patients présentant au moins deux symptômes graves associés à la libération de médiateurs mastocytaires, choisis parmi le prurit, les bouffées vasomotrices ou la dépression (échelle d'évaluation de Hamilton). Cette population de patients correspond aux résultats de l'étude AB06006 [1] sur le masitinib ainsi qu'au programme de développement clinique en cours du masitinib dans la mastocytose systémique sévère.

*"C'est une bonne nouvelle car cela prouve une fois de plus que la plateforme du masitinib est protégée pour une période allant de 12 à 17 ans en fonction de l'indication, ce qui laisse suffisamment de temps pour mener à bien le programme jusqu'à l'enregistrement et pour maximiser les revenus pendant la phase de commercialisation", a déclaré Alain Moussy, PDG d'AB Science.*

Le masitinib a déjà obtenu le statut de médicament orphelin dans la mastocytose par la FDA et l'EMA.

#### ▪ **Autres indications**

La même stratégie de brevet d'utilisation médicale a été poursuivie avec succès dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA), un brevet relatif au traitement de la SLA par le masitinib ayant été délivré dans 14

régions à ce jour : Europe (brevet EP 3240538), États-Unis (US 10092564), Canada (CA 3018635), Chine (ZL201780019760. 9), Corée du Sud (KR 10-2293847), Japon (JP 7250312B2), Israël (IL 261856), Australie (AU M53001274), Eurasie (EA 201800499), Mexique (MX 390495), Singapour (SG 11201808106Y), Nouvelle-Zélande (NZ 745778), Afrique du Sud (ZA 2018/05810) et Hong Kong (HK1261581), protégeant le masitinib jusqu'en 2037.

Sur la base du même raisonnement, des brevets d'utilisation médicale ont été déposés pour le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques, de la maladie d'Alzheimer et du cancer de la prostate avec le masitinib, qui, s'ils sont accordés, protégeraient l'utilisation du masitinib dans ces indications jusqu'en 2041 (sclérose en plaques et maladie d'Alzheimer) et 2042 (cancer de la prostate).

### **Référence**

[1] Lortholary O, Chandesris MO, Bulai Livideanu C, et al. Masitinib for treatment of severely symptomatic indolent systemic mastocytosis: a randomised, placebo-controlled, phase 3 study. *Lancet*. 2017;389(10069):612-620.

### **A propos de la mastocytose systémique indolente**

La mastocytose systémique indolente est une maladie hématologique caractérisée par un nombre anormalement élevé de mastocytes et leur activation dans la moelle osseuse et dans d'autres organes. La maladie est caractérisée par de multiples symptômes invalidants, qui sont parfois mortels. Les symptômes de la mastocytose indolente systémique sont principalement associés à des troubles neurologiques (dépression, fatigue, troubles cognitifs, maux de tête), des problèmes à la peau (prurit, lésions cutanées), à des bouffées de chaleur et à des troubles gastro-intestinaux. La mastocytose indolente systémique affecte environ 40 000 personnes en Europe et 25 000 aux États-Unis. Actuellement, il n'y a pas de médicament enregistré dans le traitement de la mastocytose indolente systémique.

### **À propos du masitinib**

Le masitinib est un inhibiteur de tyrosine kinase, administré par voie orale, qui cible les mastocytes et les macrophages, cellules essentielles de l'immunité, par l'inhibition d'un nombre limité de kinases. En raison de son mode d'action unique, le masitinib peut être développé dans un grand nombre de pathologies, en oncologie, dans les maladies inflammatoires, et certaines maladies du système nerveux central. En oncologie, par son activité d'immunothérapie, le masitinib peut avoir un effet sur la survie, seul ou en association avec la chimiothérapie. Par son activité sur le mastocyte et les cellules microgliales et donc par son effet inhibiteur sur l'activation du processus inflammatoire, le masitinib peut avoir un effet sur les symptômes associés à certaines pathologies inflammatoires et du système nerveux central.

### **À propos d'AB Science**

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécule et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : [www.ab-science.com](http://www.ab-science.com)

### **Déclarations prospectives – AB Science**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors

du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

**AB Science**

Communication financière

[investors@ab-science.com](mailto:investors@ab-science.com)